



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	DODÉCANE
<b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b>	BIHEXYL; Dihexyl; DODECANE; Dodécane normal; N-DODECANE; NORMAL DODECANE
<b>Code du produit</b>	DR-0207
<b>Formule chimique</b>	$\text{CH}_3(\text{CH}_2)_{10}\text{CH}_3$
<b>Masse molaire</b>	170.34
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
<b>Fournisseur</b>	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h <a href="http://www.labmat.com">www.labmat.com</a> <a href="mailto:labmat@labmat.com">labmat@labmat.com</a>
<b>Téléphone urgence</b>	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
<b>Date FDS préparée</b>	2025-07-18

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification SIMDUT**

- Danger par aspiration - catégorie 1
- Liquides inflammables - catégorie 4
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2

**PICTOGRAMMES**



**Mention d'avertissement** DANGER

**Mentions de danger (H)**

- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- Liquide combustible
- Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence (P)**

- EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- NE PAS faire vomir.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- Porter des gants de protection (Viton®, nitrile, butyle), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
- Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Se laver soigneusement après manipulation.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Autres dangers** NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

**Santé** 1  
**Inflammabilité** 2  
**Réactivité** 1  
**Spécial**

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Dodécane	112-40-3	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Nausée et vomissements. Dépression du système nerveux central. Convulsions. Troubles gastro-intestinaux. Oedème pulmonaire. Pneumonie. Anémie. Douleurs dans les membres. Engourdissement. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucune limitation concernant les agents d'extinction.
<b>Produits de combustion</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Les vapeurs fortement concentrés dans l'air peuvent s'enflammer ou même exploser si exposé à une source d'ignition intense. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel anti déflagration. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives.
<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Garder le contenant bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Garder à l'abri des rayons du soleil.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Embouteiller dans le verre seulement. NOTE: peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Valeur
Dodécane	112-40-3	Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique.

<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Viton® (Fluoroélastomère). Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Faible
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Point de fusion et congélation	-9.6°C
Point d'ébullition	215 - 217 °C
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	0.6%V
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Point d'éclair	70°C
Température d'auto-inflammation	200 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	Sans objet
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Solubilité	Insoluble dans l'eau 30 - 260 µg/L @ 20 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	log Pow: 6.2 à 25 °C
Pression de vapeur	20 Pa @ 25 °C
Masse volumique et densité relative	0.75 gcm <sup>3</sup> à 25 °C
Densité de vapeur relative	5.88 - (Air = 1.0)
Caractéristiques des particules	Sans objet

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut s'enflammer au contact d'oxydants si chaleur et oxygène sont présents en quantité suffisante. Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Sensible à la chaleur.
Risque de réactions dangereuses	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air lorsqu'elles sont chauffées. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Oxydants. Plastiques variés.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### DODÉCANE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Peut provoquer une irritation de la peau. Dermate.
- Respiration	Pneumonie chimique. Oedème pulmonaire. Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Difficultés respiratoires. Nausées et vomissements. Toux. Coma.
- Ingestion	Nausées et vomissements. Irritation de l'oesophage et du tube digestif. Coma.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Pneumonie chimique. Oedème pulmonaire. Anémie. Sensation de brûlure. Douleur dans les membres. Engourdissements. Maux de tête. Vertiges. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
<b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - >5000mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - 3160 mg/kg.
<b>CL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 6.1 mg/L.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### DODÉCANE

<b>Écotoxicité</b>	Donnée non-disponible.
<b>Persistance et dégradation</b>	Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 28 jr - 90% Facilement biodégradable.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée non-disponible.
<b>Autre effets nocifs</b>	Donnée non-disponible.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	N/R
<b>Appellation réglementaire</b>	
<b>Classification du TMD</b>	
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>Indice de quantité limitée</b>	
<b>Indice PIU</b>	
<b>Dispositions particulières</b>	

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**SIMDUT CANADA**

- Danger par aspiration - catégorie 1
- Liquides inflammables - catégorie 4
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-07-18**